



HUNGARIAN PRESIDENCY
Council of Europe
May – November 2021
PRÉSIDENCE HONGROISE
Conseil de l'Europe
Mai – Novembre 2021



CONSEIL DE L'EUROPE CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

11^e CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

*Conférence organisée sous les auspices de la Présidence de la Hongrie
du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe*

Conseil de l'Europe
Palais de l'Europe, Strasbourg
26-27 mai 2021
Réunion en ligne [Salle 9]

Allocutions d'ouverture

*Mme Suzanne BROLLY,
Adjointe à la Maire de Strasbourg en charge de
la ville résiliente et des espaces verts*

Cher Secrétaire Général Adjoint du Conseil de l'Europe,
Cher Ministre de l'agriculture de Hongrie,
Chers amis,

En premier lieu je tiens à vous remercier au nom de la Maire de Strasbourg, pour cette invitation à participer à la 11^e Conférence européenne du paysage. Bien entendu j'aurais préféré pouvoir vous accueillir à Strasbourg plutôt qu'en visioconférence afin de pouvoir vous faire profiter de la richesse de nos paysages.

Depuis 1949, date de la création du Conseil de l'Europe et de la tenue de la première réunion du Comité des Ministres à l'Hôtel de ville de Strasbourg, le Conseil de l'Europe et la ville de Strasbourg entretiennent des liens très forts. Au fil des années, notre ville s'est affirmée sur la scène internationale comme étant la ville des valeurs fondamentales de l'Europe, que sont les droits humains, la démocratie et l'État de droit.

En 2010, à l'occasion du 60^e anniversaire du Conseil de l'Europe, les deux institutions ont scellé leur collaboration par un accord de partenariat visant à favoriser l'échange d'expériences et la promotion conjointe des valeurs fondamentales européennes.

Dix ans après la signature de cet accord de partenariat, en septembre 2020, le Conseil de l'Europe et la Ville de Strasbourg ont fait le choix de réaffirmer leurs liens de proximité et de coopération lors d'une rencontre officielle entre Madame Jeanne Barseghian, Maire de Strasbourg, et Madame la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe.

Par ce nouveau accord de partenariat adopté lors du Conseil municipal du 3 mai 2021, les deux institutions réitèrent leur volonté de coopérer sur les grands enjeux contemporains en lien avec les priorités portées par la nouvelle municipalité, à savoir le renouveau démocratique, la préservation des droits humains, la lutte contre les inégalités sociales et territoriales, ainsi que les défis sanitaires et environnementaux.

Ce nouvel accord de partenariat contribue au rayonnement européen et international de Strasbourg, et permet aux deux instances de bénéficier mutuellement de leur proximité géographique.

Il nous tient à cœur de travailler la question de la transition écologique en lien étroit avec celle du paysage. Ces dernières décennies, le paysage a été fortement bouleversé par l'urbanisation croissante de la société et de son territoire et le plus souvent de manière préjudiciable à sa qualité. C'est dans cette perspective que des atlas et référentiels paysagers ont été élaborés aux différentes échelles du territoire.

Il apparaît ainsi que Strasbourg est à l'intersection de plusieurs entités paysagères. Le système hydrographique dense et complexe qui irrigue la plaine alluviale rhénane a développé de nombreuses zones humides et inondables qui ont préservé de vastes espaces naturels et défini une grande diversité des paysages de l'eau. L'eau, dans ses composantes naturelles et humaines, forme la charpente de Strasbourg. Outre le principal support de la nature, elle est le catalyseur de l'armature urbaine. Les activités humaines ont façonné ce socle naturel en se développant autour de l'eau, que ce soit pour des questions d'économie (transport, force motrice) ou de ressource.

Ces paysages contrastés, tant par le caractère des milieux qui se côtoient que dans les formes et les ambiances : les paysages naturels des forêts rhénanes, primaires, très denses et homogènes se confrontent aux paysages industriels animés du port Strasbourg et de Kehl, des nombreuses gravières en exploitation le long du Rhin.

Pour protéger ces paysages, la Ville et l'Eurométropole s'appuient sur le plan local d'urbanisme qui comprend une orientation d'aménagement et de programmation visant à préserver la trame verte et bleue. Les objectifs poursuivis doivent contribuer à améliorer et renforcer la qualité et la diversité des paysages, diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitants d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte de changement climatique.

- Les projets d'aménagement portés par la collectivité font l'objet d'un accompagnement permettant de prendre en compte les enjeux paysager et de biodiversité de manière renforcée.
- Les espaces agricoles ne sont pas en reste avec des implantations de haies bocagères sur le foncier appartenant à la collectivité. La proximité des paysages agricoles avec l'agglomération strasbourgeoise et leur imbrication au tissu périurbain offrent un attrait tout particulier à une

population essentiellement urbaine... et des garanties pour la fabrique d'un territoire nourricier.

- Les espaces naturels sont protégés et des plans de gestion y sont adossés notamment pour l'Ile du Rohshollen et les deux forêts périurbaines classées Réserves naturelles nationales que je vous invite à découvrir lors d'une prochaine visite à Strasbourg.
- La ville a aussi défini deux parcs naturels urbains qui visent à préserver les spécificités paysagères du territoire. Le Parc naturel urbain (PNU) est une démarche de développement durable d'un territoire basé à la fois sur les richesses patrimoniales des quartiers et sur une collaboration étroite des acteurs locaux.
- Organisée par ses fortifications successives, Strasbourg se définit clairement par son ellipse insulaire et aussi, mais moins nettement, par sa ceinture des Glacis. En septembre 2020, la ville s'est engagée à transformer cette ceinture verte, afin d'aménager un véritable bouclier climatique, support de biodiversité et d'aménités pour la population.

La densification urbaine et l'étalement urbain généralisé marquent fortement et de manière irréversible nos paysages. Ils consomment les espaces agricoles, banalisent et dégradent le paysage par la standardisation des formes urbaines et la médiocrité architecturale des constructions et par un développement sans relation avec le socle naturel du territoire. Il nous appartient de veiller à réduire l'artificialisation des sols pour garantir une fonctionnalité écologique support indispensable pour garantir un territoire sain et résilient pour sa population. Ecologie et paysage sont les clés pour reconsidérer notre façon d'aménager ou plutôt de ménager notre territoire.

*